

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD DU CH LA GUERCHE DE BGNE et AVAILLES SUR SEICHE

janvier-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Convention ou avenant à la convention fixant la mise à disposition d'un temps de praticien hospitalier complémentaire.
Remarques_01, 02 et 03	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer des fiches de poste nominatives, datées et signées pour la directrice, pour le médecin coordonnateur et pour la cadre de santé afin de formaliser les missions de ceux-ci.		
Remarque_04	3 - Gestion des risques	Recommandation_02	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_03	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		